



Connaître - Protéger - Restaurer - Valoriser - Informer - Sensibiliser



AAPPMA des Monédières

*Conseil d'administration du
14 Octobre 2014*

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Monédières

Mairie 19800 CORREZE

<http://aappmacorreze.jimdo.com> - aappma.correze@gmail.com



ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

"La truite des Monédières"

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION *Le 14 Octobre 2014 à 19H30 à Sarran*

Le Conseil d'Administration de l'AAPPMA « La Truite des Monédières » s'est réuni le
14 Octobre 2014 à 19H30 à Sarran.

- *Etaient présents* : M. LAURENT Roland (RL), Mme FERREIRA DE ALMEIDA Sylvie (SFDA), M. PETITJEAN Stéphane (SP), Mme BOUVARD Josiane (JB), M. BOUVARD Marc (MB), M. ALTIERI Guillaume (GA), M. CHABRERIE Bernard (BC), M. DIAZ Diego (DD), M. MARAVAL Christian (CM), M. CASADO Mathieu (MC), M. VITRAC Serge (SV)
- *Etaient excusés* : M. MILLET Paul (PM), M. MICHEL Emmanuel (EM)

Le président Roland Laurent accueille et remercie tous les participants à cette réunion.
Il présente l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

PROTECTION ET CONNAISSANCE DU MILIEU AQUATIQUE

- Travaux piscicoles 2014 et 2015
- Pêches électriques
- Assermentation garde pêche particulier

DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

- Panneaux
- Projets d'amélioration des stationnements
- Etangs de Lachaud
- Projet de création d'un guide des parcours de pêche dans les Monédières

VIE DE L'ASSOCIATION

- Retour sur la réunion des présidents du 06 Septembre
- Définition du calendrier de rencontre des maires
- Lancement du projet de récupération des baux de pêche manquants
- Budget pour achat d'enveloppes siglées (envoi pour AG)
- Pêche en Monédières 2015
- Calage du lieu et de la date de l'Assemblée générale 2015

QUESTIONS DIVERSES

M. Petitjean, secrétaire de l'association, est désigné secrétaire de séance pour cette réunion.



PROTECTION ET GESTION DU MILIEU AQUATIQUE



TRAVAUX PISCICOLES

► Reprise de l'aménagement sur le ruisseau du Chazalviel à Saint-Yrieix le Déjalat

RL demande où en est la reprise prévue liée à l'évolution de cette passe à poissons réalisée en 2012 par la FD. SP précise que finalement, l'ouvrage continue de creuser la roche mère mais que pour le moment, le dispositif de franchissement reste fonctionnel. Il convient donc de continuer à le surveiller, mais pas d'action nécessaire pour l'instant.

DECISION DU CA : Poursuivre la surveillance de l'ouvrage

► Projet de restauration de la continuité écologique sur la Montane et le ruisseau des Etangs à Vitrac sur Montane

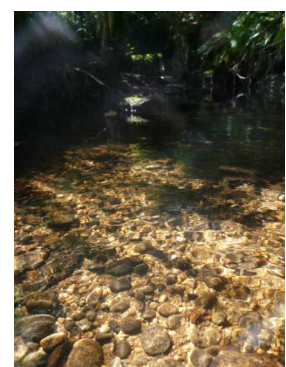
SP fait un point sur ces deux projets qui ont été lancés en 2014 (rencontre avec M. le Maire de Vitrac) mais qui ont été mis en attente pour cause d'élections, notamment pour le syndicat des eaux de la Montane (propriétaire de l'ouvrage). Ces deux projets (arasement du seuil et remplacement de la buse) sont donc reportés en 2015 dans le cadre du bassin Corrèze. BC précise que le syndicat a connu l'élection d'une nouvelle présidente, mais cela reste à confirmer.

SP et RL doivent reprendre contact avec M. le Maire de Vitrac sur Montane.

DECISION DU CA : Obtenir les autorisations de travaux et les droits de pêche sur les parcelles concernées - SP et RL s'en chargent, notamment de prendre RDV avec le maire et le président du syndicat des eaux

► Projet de créations de frayères à truite 2014

L'ensemble du CA souhaite poursuivre ce type d'action en 2014. BC précise que celles créées l'année dernière sur le ruisseau du Bourdeyroux à Saint-Priest de Gimel ont bien été colonisées par les truites. SP confirme que les graviers ont bien tenu (voir photo ci-contre) et ne sont pas colmatés sauf sur le prébarrage bois. BC assurera l'entretien. Un tour de table est réalisé pour trouver un site cette année. Le ruisseau de La Borie au moulin de Biletou à Saint-Yrieix le Déjalat sera aménagé. GA demande s'il n'est pas trop tard. SP précise que la colonisation peut être très rapide et que cette année, l'automne est doux donc la reproduction sera tardive.



DECISION DU CA : Réaliser cet aménagement le 07/11 après-midi. SP commande les graviers et diffuse aux membres, RL s'occupe du bois, MB d'amener la tronçonneuse et MC d'amener les brouettes.



GESTION PISCICOLE

► Point d'avancement sur l'expérimentation halieutique avec la réserve de la Dadalouze et avenir de ce site

RL fait un point sur l'expérimentation halieutique de mise en réserve de la Dadalouze à Commerly. En réponse à la question de MB, il n'y a pas eu de pêches électriques de suivi cette année, mais par contre elles auront lieu en 2015, date de la fin de mise en réserve pour cette expérimentation.




La Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze assurent le suivi et un dossier bilan de cette expérimentation sera réalisé en 2015. Il servira de base scientifique pour un positionnement de notre CA concernant la gestion halieutique de nos parcours.

SP annonce que nous avons envisagé précédemment la création d'un parcours de grâciation dans la continuité de la réserve. RL précise que si le CA est d'accord, il faudra monter un dossier auprès de la DDT pour l'automne 2015 afin d'obtenir une mise en place effective pour l'ouverture 2016.

MB et GA demandent les conditions nécessaires pour la création de ce type de parcours. SP précise que le détenteur du droit de pêche doit donner son accord, or dans le cadre de la mise en réserve, l'AAPPMA avait déjà dû recueillir les autorisations nécessaires. RL précise qu'il convient de vérifier les droits de pêche des propriétaires de la microcentrale qui avait émis des réserves sur le bordereau. Il faut cependant monter un dossier argumenté auprès de la fédération afin de permettre la labellisation de ce parcours au titre d'un "parcours passion" (label FNPF).

SV précise qu'autour de la microcentrale, le tronçon de la Dadalouze est impêchable avec la présence de nombreux encombres.




Est mis au vote le projet de création d'un parcours de grâciation sur la Dadalouze dans la continuité de la réserve :

		
POUR	CONTRE	NSPP
8	1	1

Le projet de création du parcours de grâciation est adopté.

Sont mises au vote les techniques autorisées sur ce parcours :




- Hameçon simple autorisé sans ardillon ou avec ardillon écrasé

		
POUR	CONTRE	NSPP
9	0	1




Sur le parcours, seul l'hameçon simple (sans ardillon ou ardillon écrasé) sera autorisé.






- Utilisation uniquement de la mouche artificielle

		
POUR	CONTRE	NSPP
3	6	1

- Pas de limitation de techniques (appâts naturels autorisés, leurres, mouche artificielle etc.)




		
POUR	CONTRE	NSPP
2	7	1

- Utilisation uniquement de leurres artificiels (poissons nageurs, cuillers, mouches artificielles)

		
POUR	CONTRE	NSPP
6	3	1

Sur le parcours, seuls les leurres artificiels (sans ardillon ou ardillon écrasé) seront autorisés.

Est mis au vote une durée de ce parcours pour 5 ans renouvelables :

		
POUR	CONTRE	NSPP
9	0	1

Le parcours de grâciation sera donc mis en place sur la période 2016-2020 soit une durée de cinq ans.

MB et RL précisent que dans ce cadre, il conviendrait de poursuivre le suivi par pêche électrique de ce site en 2017 et 2020. SP acquiesce ainsi que BC.

MC demande l'intérêt de la mise en place de réserves tournantes. SP affirme que c'est une bonne idée, mais que cela reste compliqué à réaliser concrètement.

RL précise que le dossier bilan sera diffusé à tout le monde en 2015. Il demande comment sera réalisé le panneautage du parcours. SP précise que la FD paye ces panneaux mais c'est à l'AAPPMA de les poser.

DECISION DU CA : Monter un dossier technique auprès de DDT (1er semestre 2015) pour la création d'un parcours de grâciation pour une durée de cinq ans avec hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé ainsi qu'appâts naturels interdits. Monter le dossier de labellisation avec la FD. RL prévoit la réalisation d'un article dans la gazette communale de Saint-Yrieix le Déjalat.



CONNAISSANCE DES MILIEUX AQUATIQUES

► Pêches électriques réalisées par l'ONEMA

SP précise que des pêches électriques ont été réalisées par l'ONEMA cet été sur la Corrèze au pont de Franchesse ainsi que sur la Corrèze de Pradines au pont du Travers à Gourdon-Murat. Les comptes-rendus ne sont pas encore arrivés.

DECISION DU CA : Diffuser les comptes-rendus dès leur arrivée aux membres du CA et aux membres de l'AAPPMA, via le site Internet.

► Sondes de température

SP précise que les sondes de température sur nos cours d'eau sont en cours d'enregistrement.

DECISION DU CA : Poursuivre la relève des sondes.






SURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES

► Assermentation de M. Gaëtan PELLETIER

RL présente au CA le projet d'assermentation de M. Gaëtan PELLETIER, actuellement garde pêche particulier sur le territoire de l'AAPPMA voisine de Tulle. Tout comme nos voisins de Tulle l'ont fait avec Guillaume ALTIERI, nous souhaiterions assermenter le garde voisin sur notre territoire afin qu'il puisse poursuivre sa surveillance sans soucis aux limites du territoire.

Son agrément étant en cours de renouvellement à la DDT pour l'AAPPMA de Tulle, SP propose que nous déposions un dossier rapidement.

L'assermentation de M. Gaëtan PELLETIER sur le territoire de l'AAPPMA des Monédières est mis au vote :

		
POUR	CONTRE	NSPP
10	0	0

L'assermentation de M. Gaëtan PELLETIER à partir de 2015 sur le territoire de l'AAPPMA des Monédières est donc validée.

DECISION DU CA : Le CA charge RL et SP de monter le dossier d'assermentation auprès de la DDT et de la FD.

► Point sur la garderie réalisée en 2014

GA, notre garde particulier, ainsi que DD (dans le cadre de sa fonction de gendarme) présentent les principaux résultats de leurs contrôles effectués sur notre territoire.

La majorité des contrôles s'effectue en Mars Avril à raison de 4 à 5 pêcheurs contrôlés par semaine puis dans la période de Mai à Septembre, la fréquence tombe à 1 à 2 pêcheurs par mois environ.

Une seule infraction a été relevée cette année.

SP précise que les salariés de la FD complètent le travail des bénévoles, ainsi que les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

RL demande à GA de bien vouloir lui transmettre ses frais de afin de pouvoir le défrayer comme ce qui avait été convenu lors d'un précédent CA.

DECISION DU CA : GA doit fournir rapidement ses frais de déplacement à RL et SFDA.



SENSIBILISATION A LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

► **Projet de sensibilisation sur les frayères à truites**

SP indique que l'année passée, une après-midi de sensibilisation sur les frayères à truite avait été organisée par l'AAPPMA afin de faire connaître la reproduction de la truite et de voir des poissons se reproduire sur site.

Celle-ci avait eu lieu sur la Montane à Sarran. SP demande au CA si une telle journée doit être poursuivie. BC, JB et MB acquiescent et demande la reconduite de cette opération.

SP prévientra les bénévoles au moment de la reproduction qui devrait être tardive cette année.

DECISION DU CA : SP prévient les membres du CA pour aller observer les frayères cette année.



DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE



AMENAGEMENTS HALIEUTIQUES

► Point sur les panneaux mis en place au début de l'année

Satisfaction générale des membres du CA sur cette action. SP demande si certains ont été vandalisés. Ga précise que deux ont été dérobés entre Corrèze et Sarran. Relative satisfaction des membres présents face au peu de vandalisme !

DECISION DU CA : Pas de nécessité de remplacer ces panneaux volés

► Projets d'amélioration des aires de stationnements sur le territoire

SP précise que ce projet est destiné à donner une meilleure image des pêcheurs auprès des riverains en stabilisant et en indiquant les aires de stationnement pour la pêche. En effet, trop de pêcheurs se garent dans les chemins etc. et donnent une mauvaise image auprès de nos propriétaires riverains, sans qui (rappelons-le) notre loisir ne pourrait être possible.

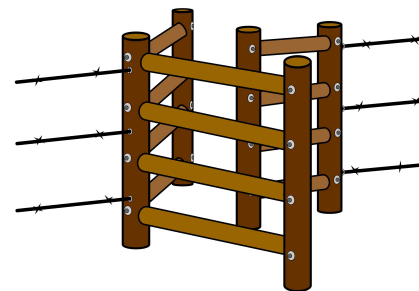
Il est donc proposé d'aménager certaines zones stratégiques afin de résoudre ces problèmes.

DECISION DU CA : SP doit obtenir les devis nécessaires

► Franchissement des clôtures pour les pêcheurs

GA demande s'il est possible de réaliser des franchissements pour les pêcheurs car cela peut poser des problèmes à certains, notamment avec le vieillissement de nos membres. RL et SG pensent que les chicanes sont les plus adaptées (voir schéma ci-contre), notamment comme celle mise en place au pont Beau.

SP acquiesce, notamment en termes de durabilité. SP pense que le secteur le plus agricole correspond à la Corrèze et la Corrèze de Pradines autour du pont du Vialaneix (RL précise que ce secteur est "sensible" vis à vis des agriculteurs. RL pense aussi au pont des Brebis. Des contacts doivent être pris au préalable avec les agriculteurs concernés.



Les membres présents décident de réaliser des franchissements sur les fonds propres de l'AAPPMA pendant l'hiver 2014-2015. SFDA se propose de trouver des piquets de châtaignier auprès de ses contacts.

DECISION DU CA : SFDA se renseigne pour le châtaignier. Caler une date durant l'hiver.



ETANGS DE LACHAUD

► Convention et informations diverses

BC et MC demandent si l'on peut aller pêcher sur cet étang et quelles sont les espèces rencontrées. RL répond que oui la convention est signée donc l'étang est ouvert aux membres de l'AAPPMA mais pour le moment, nous n'avons pas communiqué avant l'aménagement définitif de l'étang. SG précise que des goujons, tanches, gardons et perches communes sont présents. RL informe le CA que les ragondins ont été éliminés par un piégeur agréé.

► Point sur l'aménagement

RL indique qu'avec le décès d'Yves Maison, le projet est en stand-by à la commune, mais que Noël FAUGERAS sera probablement le nouveau maire et qu'il reprendra le dossier. Le problème majeur vient surtout de l'exploitation des mélèzes qui est pour le moment impossible (aucune entreprise ne veut venir les exploiter).

SP et MB indiquent qu'il est urgent de faire une réunion sur le terrain avec la mairie pour les informer que nous sommes en attente urgente de ces aménagements pour réussir à faire vivre ce site. JB acquiesce notamment pour des animations auprès des enfants.

DECISION DU CA : RL se charge de contacter le nouveau maire dès qu'il sera élu pour prendre rendez-vous sur le site



COMMUNICATION

► **Projet de création d'un guide des parcours de pêche**

SP présente le projet. Avec l'AAPPMA de Treignac voisine, nous avons eu une réflexion commune. Les offices de tourisme rencontrent des difficultés pour renseigner les pêcheurs sur les coins de pêche du territoire. Le projet consisterait à réaliser un guide simplifié avec les espèces recherchées et quelques coins de pêche bien identifiés. Ce projet se ferait en partenariat avec les deux AAPPMA.

RL s'interroge sur le risque de surfréquentation de ces parcours alors que ceux-ci sont fragiles. SP acquiesce et indique qu'une grosse partie sensibilisation sera présente dans le guide (informer les pêcheurs sur le fait qu'ils ne prendront pas de gros poissons, sensibiliser à la préservation de la souche, à la gestion patrimoniale etc.).

SP interroge également les membres présents sur la forme à adopter de ce guide. Des fiches détachables (en demi-A4) semblent être le plus pratique. Mais quid de la gestion ? Nous n'avons pas de local pour stocker tout cela. SFDA informe le CA que le PNR gère le stock et le diffuse ensuite dans les OT. Elle demande s'il n'est pas possible d'obtenir une salle dans l'une des mairies de notre territoire.

Sur le principe, l'ensemble des membres est favorable mais sous plusieurs contraintes, notamment de s'entendre avec l'AAPPMA de Treignac sur les objectifs de ce document (renseigner et sensibiliser mais ne pas survendre le territoire). SP précise que c'est plus un document d'accompagnement qu'un document de promotion.

RL et SFDA insistent pour qu'il y ait une rencontre avec l'AAPPMA de Treignac. L'ensemble du CA est unanime à ce sujet.

DECISION DU CA : SP doit se charger d'organiser une réunion rapidement (avant l'hiver mais sauf le jeudi et le vendredi) pour caler les objectifs et la forme de ce document avec l'AAPPMA de Treignac.

► **Pêche en Monédières 2015**

SP fait appel aux bonnes volontés pour la rédaction des articles de notre bulletin annuel pour son édition 2014. Il propose un article sur les panneaux et un sur la journée de créations de frayères. L'ensemble du CA est d'accord. MB se propose de rédiger l'article sur les panneaux d'informations. MC s'occupera de l'article sur la journée de création de frayères.

DECISION DU CA : MB et MC doivent transmettre les articles avant fin Novembre à SP pour qu'il réalise la maquette. SP et RL s'occupent de l'édito et de la maquette auprès de l'imprimeur MAUGEIN à Tulle.



VIE DE L'ASSOCIATION



MEMBRES

► Point sur la vente des cartes par Internet

SP informe le CA qu'au 14/10/2014, la vente des cartes par Internet a connu un succès avec une augmentation notable du nombre de cartes vendues :

Tableau de bord à la date du 03/11/2014

Produit	Saison 2013		Saison 2014		Evolution au 03/11/2014	
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte interfédérale Personne majeure CHI (Club Halieutique Interdépartemental)	21	37	+16			+76.19%
Carte annuelle "Personne majeure"	16	18	+2			+12.5%
Carte annuelle Promotionnelle "Découverte Femme"	7	4	-3			-42.86%
Carte annuelle "Personne mineure"	1	3	+2			+200%
Carte annuelle "Découverte -12 ans"	7	9	+2			+28.57%
Carte Hebdomadaire	11	11	0			0%
Carte Journalière	3	20	+17			+566.67%
Total Cartes de Pêche	66	102	+36			+54.55%
Total cartes de pêche + options	66	102	+36			+54.55%

Sur la même période, 66 cartes avaient été vendues l'année passée, soit une augmentation de plus de 50% notamment sur les cartes "vacances" (hebdomadaires + journalières)

► Point sur la vente des cartes chez nos dépositaires

SFDA a fait le tour des dépositaires et a récolté les cartes. Cette année encore le nombre de cartes vendues est en nette augmentation tant sur le nombre total que sur les membres statutaires. RL et SP tiennent à féliciter le travail de tous les bénévoles qui est récompensé ainsi. DD pense que la mise en place des panneaux a probablement provoqué ces bons résultats. BC et SP pensent quant à eux que ce sera en 2015 que l'on verra l'impact réel des panneaux.

RL précise que la vente de nos cartes de membres se fait encore essentiellement dans notre réseau de dépositaires. La tendance nationale et bientôt départementale tend au "tout internet". Comme l'AAPPMA s'était déjà positionnée, les membres du CA tiennent à réaffirmer leur attachement au système mixte Internet et papier qui dans une zone rurale comme la notre convient à tous nos membres. Elle assure également une flexibilité et une simplicité tout en gardant l'aspect convivial.

MC précise qu'il ne dispose pas d'internet dans son village et qu'il lui serait alors difficile de prendre sa carte de membre si le papier disparaissait.

SP pense qu'il existe deux solutions à court terme :

- passer au tout Internet mais sans dépositaires (difficulté de fournir du matériel et de payer l'abonnement Internet pour des ventes de cartes faibles).
- pourquoi ne pas assurer deux jours de permanence (où? comment ?) pour nos membres ne disposant pas d'Internet chez eux ou ne pouvant faire l'acquisition de ce système.

Pour RL, ces deux suggestions semblent difficilement réalisables.

DECISION DU CA : Le CA de l'AAPPMA des Monédières réaffirme son opposition au tout Internet et souhaite conserver le système mixte Internet et carte papier.



PLAN DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

RL fournit aux membres les fiches actions issues du PDDL, document cadre rédigé par la Fédération de Pêche de la Corrèze. L'ensemble des membres se félicite que nos observations aient été retenues (notamment concernant l'appellation de notre zone) ainsi que nos actions.

Ce plan suit son cours.

RL informe qu'une journée de présentation officielle aura lieu à Tulle le 23/10/2014. Ne pouvant s'y rendre, il demande qui voudra bien représenter l'AAPPMA ce jour là.




DECISION DU CA : BC représentera l'AAPPMA des Monédières à la réunion de présentation du PDDL le 23/10/2014. SP se charge d'informer la Fédération de ce remplacement.

BILAN D'ACTIVITES 2014 ET DEMANDE DE SUBVENTIONS AUX MAIRIES

SP informe qu'il avait été décidé lors d'un précédent CA de rencontrer l'ensemble des maires pour faire connaître notre association. Ceci doit être fait courant Décembre.

Il demande au CA quelle est sa position quant aux demandes de subventions annuelles. RL est défavorable car il souhaite garder une indépendance. MB, CM, SV et JB acquiescent. SFDA fait le point sur les communes qui nous versent des subventions (Bar, Beaumont et Corrèze mais pas tous les ans). DD demande si cet argent est destiné pour le fonctionnement ou l'investissement. SP précise qu'il est surtout consacré à l'organisation de l'assemblée générale (envoi des courriers etc.), mais il pense qu'avec un budget annuel aussi faible que le notre (environ 1500 €), cet argent est utile tout de même.

Est mis au vote le fait de demander des subventions aux communes pour 2014 :

		
POUR	CONTRE	NSPP
2	6	2

A partir de 2015, notre AAPPMA ne demandera plus de subventions aux communes de notre territoire.

DECISION DU CA : RL et SP se chargent de contacter chaque maires pour les rencontrer en Décembre. SP se charge de la rédaction du bilan d'activité 2014 pour en remettre un au maire à chaque rencontre en les informant que nous ne demandons plus de subventions.



REUNION DES PRESIDENTS LE 06/09/2014

RL informe les membres du CA des principales discussions ayant eu lieu lors de cette assemblée à Tulle, qui portait notamment sur la vente des cartes de pêche par Internet (voir paragraphe précédent).

CONVENTIONS DE PARTAGE DU DROIT DE PÊCHE

SP informe les membres du CA que nous ne sommes pas statutairement en règle sur quelques zones du territoire concernant les droits de pêche. Il existe des zones blanches qu'il conviendrait de combler avant la fin de la mandature.

SP précise que l'on dispose de nombreux droits de pêche sur le secteur haute-Corrèze. RL précise que la présence des Déclarations d'Intérêt Général (D.I.G.) des communautés de communes de nos territoires nous assure aussi beaucoup de droits de pêche. SP demande aux membres du CA si quelqu'un souhaite s'en occuper, notamment sur la Montane amont. GA dispose de contacts sur la commune de Vitrac sur Montane.

DECISION DU CA : GA se charge de récupérer les droits de pêche sur la partie amont de la Montane. SP lui transmet les bordereaux de convention de partage du droit de pêche avec les noms des propriétaires sur le cadastre.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'AAPPMA EN 2015

Un tour de table est réalisé pour proposer des lieux et des dates pour notre assemblée générale annuelle. BC propose Eyrein ou Saint-Priest de Gimel

SP demande également un budget pour faire réaliser des enveloppes imprimées (gain de temps lors de la mise sous pli). Il propose comme "cadeau" aux membres cette année :

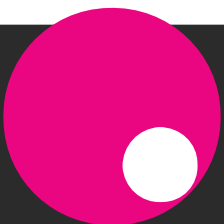
- un marque-page (exemple de ceux de l'agence de l'Eau)
- un mètre ruban (pour mesurer les poissons) avec le logo de l'association. JB et CM précisent qu'il faudra vérifier le poids pour l'envoi postal.

DECISION DU CA : SP se charge de l'organisation matérielle de l'Assemblée générale. La date de l'assemblée générale aura lieu le **Samedi 31 Janvier à 20H00**. BC se charge de réserver la salle d'Eyrein ou de Saint-Priest de Gimel en fonction des disponibilités. BC négociera pour obtenir le prêt de la salle et non sa location.

Une réunion de mise sous pli des envois aux membres aura lieu le **10/01**. L'heure et le lieu seront
fixés ultérieurement.



QUESTIONS DIVERSES





MAISON DE L'EAU ET DE LA PÊCHE DE LA CORREZE

RL informe les membres du CA qu'en tant que membres de l'association de *La Maison de l'eau et de la Pêche de la Corrèze* à Neuvic, nous avons été invités à l'assemblée générale. Ne pouvant s'y rendre, RL fait un tour de table pour connaître les disponibilités des membres. Personne n'étant disponible, notre AAPPMA s'excusera. A l'unanimité les membres votent pour une nouvelle adhésion à cette association en tant que personne morale.

DECISION DU CA : SP se charge d'excuser l'AAPPMA auprès du directeur de la MEP. SFDA se charge de payer la cotisation annuelle.

AQUA RANDO

CM demande aux membres du CA s'ils ont entendu parler d'une nouvelle activité aquatique : l'aqua-rando qui consiste en une marche active dans un cours d'eau afin de fortifier les muscles. Il se demande quel est l'impact de cette activité sur le milieu aquatique notamment pour le piétinement des frayères et le dérangement des poissons.

SP n'a jamais entendu parler de ce type d'activité. GA et DD pensent que c'est du canyoning au niveau du parcours de Laguenou mais CM précise bien que le but est de marcher dans l'eau et non de descendre d'éventuelle chutes d'eau et de sauter dans des vasques

DECISION DU CA : SP se charge de se renseigner sur ce type de pratiques auprès de la station sports nature de Tulle, en charge des animations d'activités aquatiques sur la Corrèze.

Nul n'intervenant, la séance est levée à 22H30. Le président remercie chaleureusement toutes les personnes présentes et le secrétaire les invite à prendre le pot de l'amitié suite à la réunion.

Le Président
de « *La Truite des Monédières* »

Roland LAURENT

Le Secrétaire
de « *La Truite des Monédières* »

Stéphane PETITJEAN



Pour plus de renseignements :

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Monédières

Mairie 19800 CORREZE

<http://aappmacorreze.jimdo.com>

aappma.correze@gmail.com